

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2016**

### **FIXATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE**

Suite à la nouvelle réorganisation territoriale (loi NOTRe) et au nouveau périmètre de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, il y a lieu de revoir la recomposition du conseil communautaire.

Afin de maintenir au mieux l'équilibre des territoires et ne pas sur-représenter les zones urbaines, la répartition par accord local a été retenue. Le conseil municipal valide pour la nouvelle Communauté d'agglomération l'accord local qui fixe le nombre de conseillers à 95 conseillers communautaires dont 1 siège pour la commune de Blavozy, nombre égal au nombre de siège dévolu précédemment.

Le conseil municipal procède ensuite à la nomination des représentants de la commune au conseil communautaire, sont reconduits :

-membre titulaire : Franck PAILLON

- membre suppléant : Marie-Jo GIRARD

### **DECISION MODIFICATIVES :**

Suite à la réunion de la commission des finances, il est apparu qu'il était nécessaire de faire certains ajustements pour permettre les derniers mandatements de l'année.

Budget communal : 12 200 € de dépenses et recettes en plus

Budget centrales photovoltaïques : 300 € de dépenses et de recettes en plus

Le conseil municipal donne un avis favorable à ces modifications

### **REGIME INDEMNITAIRE :**

Le conseil municipal donne un avis favorable à la reconduction du régime indemnitaire du personnel et vote l'enveloppe globale qui s'élève à la somme de 13 000 €.

### **MATERIEL INFORMATIQUE BIBLIOTHEQUE/MEDIATHEQUE :**

Après avoir obtenu les renseignements souhaités auprès des deux entreprises qui avaient soumissionné lors de la consultation pour la fourniture du matériel informatique de la nouvelle bibliothèque/médiathèque, le conseil municipal délibère et désigne l'entreprise CIM Informatique pour cet équipement.

### **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2<sup>ème</sup> CLASSE :**

Suite à la réorganisation du secrétariat, le conseil municipal décide de la création d'un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, d'une durée de travail hebdomadaire de 12 heures à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **BUDGET CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES – LOCATION DE TOITURES ET REMBOURSEMENT DE FRAIS DE PERSONNEL :**

Le conseil municipal donne un avis favorable au reversement au profit du budget communal par le budget « Centrales Photovoltaïques » du montant des frais du personnel qui est intervenu tant au niveau administratif qu'au niveau technique et du montant de location des toitures de groupe scolaire et du gymnase.

### **INSTALLATIONS CLASSEES POUR L'ENVIRONNEMENT – SOCIETE SARVAL SUD-EST :**

En vue de la régularisation administrative d'une aire d'optimisation logistique (plate-forme de transit de sous-produits animaux dans des conteneurs étanches) située Avenue René Descartes Z.I. de Blavozy, un dossier a été déposé par la société SARVAL SUD EST pour consultation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Le conseil municipal donne un avis favorable à ce dossier du fait que les conditions d'hygiène soient respectées.

### **SUBVENTION A L'USB :**

Le conseil municipal donne un avis favorable au versement d'une subvention de 400 € pour la participation de la commune à l'organisation du tournoi des « Petites Têtes ».

### **TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC « LE CLOS DES GENETS » :**

Le conseil municipal confie au Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Loire les travaux d'éclairage public du lotissement « Le Clos des Genets » pour une participation communale de 6 982.29€

### **DELEGUES AU SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU VELAY RURAL « LES EAUX DU VELAY » :**

Le projet de fusion des syndicats primaires a été entériné par arrêté préfectoral aussi il convient de désigner deux délégués titulaires et un suppléant pour représenter la commune au comité syndical d'eau et d'assainissement du Velay Rural. Le conseil municipal reconduit Michel BEGON et Denis CLAMENS comme délégués titulaires et nomme Franck PAILLON comme délégué suppléant.